

## Les embauches et les fins de contrat rebondissent fortement au 3<sup>e</sup> trimestre 2020

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, en France métropolitaine, 5 023 700 contrats de travail ont été signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), en très forte hausse (+63,5 %) après l'effondrement observé au 2<sup>e</sup> trimestre sous l'effet de la crise sanitaire (-45,7 %). Le nombre d'embauches en contrat à durée déterminée (CDD) rebondit (+64,8 % après -46,5 % au trimestre précédent), tout comme celui des embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) (+57,7 % après -41,3 %).

4 910 997 contrats ont pris fin au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, soit 50,5 % de plus qu'au trimestre précédent (après -44,0 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2020). Le nombre de fins de CDD augmente très fortement au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 (+51,1 % après -45,6 % au trimestre précédent) et atteint 4 012 370, du fait de la nette augmentation des CDD de moins d'un mois arrivés à terme (+67,3 % après -52,1 %). Parallèlement, 898 627 CDI se sont terminés (+47,9 % après -35,4 %), notamment sous l'effet du rebond des démissions, des ruptures conventionnelles et des fins de période d'essai.

### Malgré un net rebond, les embauches restent toujours en deçà de leur niveau d'avant-crise

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, en France métropolitaine, 5 023 700 contrats de travail ont été signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs) (graphique 1). Après le repli entraîné par la crise sanitaire, le nombre d'embauches rebondit fortement au 3<sup>e</sup> trimestre (+63,5 % après -45,7 % au trimestre précédent, tableau 1). Toutefois, les embauches restent toujours en deçà du niveau atteint l'année dernière (-18,6 % sur un an).

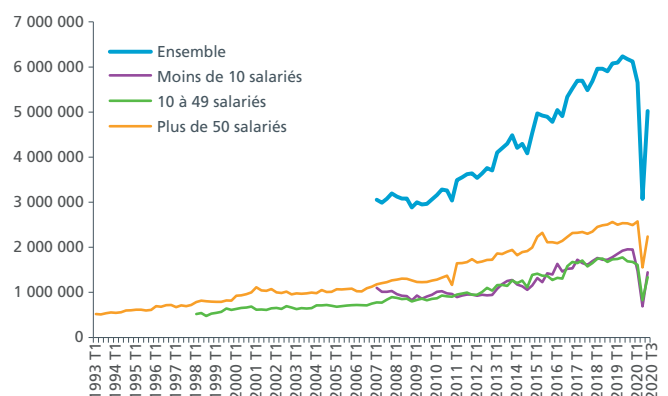
La hausse des embauches au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 est généralisée, quelle que soit la taille des établissements. En particulier, le nombre d'embauches dans les établissements de moins de 10 salariés progresse très fortement (+109,4 % après -53,2 % au trimestre précédent). Les embauches des établissements de 10 à 49 salariés et ceux de plus de 50 salariés rebondissent également nettement (respective-

ment +61,7 % et +44,2 %) après l'effondrement observé au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 (respectivement -48,6 % et -39,6 %). Sur un an, le repli des embauches reste toutefois plus marqué pour les petites entreprises (-26,0 % pour les moins de 10 salariés, contre -11,5 % pour les plus de 50 salariés et -20,7 % pour celles de 10 à 49 salariés).

Le rebond marqué des embauches au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 concerne les trois grands secteurs d'activité. La hausse est de 33,1 % dans l'industrie (après -34,2 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2020), de 48,0 % dans la construction (après -26,8 %) et de 65,6 % dans le tertiaire (après -46,7 %). Sur un an, les embauches restent toujours dégradées dans l'industrie et le tertiaire (respectivement -20,4 % et -19,1 %). En revanche, dans la construction, elles retrouvent leur niveau de l'année précédente (+0,3 %).

Ces embauches n'incluent pas les missions d'intérim [3]. En France métropolitaine, hors agriculture, le nombre de missions d'intérim débutées au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 rebondit également très fortement (+59,6 % après -40,7 %), pour atteindre 4 439 944 [4]. Sur un an, le nombre d'embauches d'intérimaires est lui aussi en recul (-14,4 %).

Graphique 1  
Nombre d'embauches par tranche de taille d'établissement



Note de lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 260 270 contrats se sont terminés au 3<sup>e</sup> trimestre 2020.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

## Un net redressement des embauches en CDD et en CDI

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, le rebond marqué des embauches concerne à la fois les CDI et les CDD. Le nombre de signatures de CDI progresse de 57,7 %, pour atteindre 841 148 (après -41,3 % au 2<sup>e</sup> trimestre, tableau 1). La hausse du nombre de signatures de CDD est encore plus marquée (+64,8 % à 4 182 552, après -46,5 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2020). Dans ce contexte, la part des CDD dans les embauches progresse de 0,7 point au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, à 83,3 % (graphique 2).

## Le nombre de fins de contrats de travail repart à la hausse

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, le nombre de fins de contrats progresse très fortement (+50,5 % après -44,0 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2020) et atteint 4 910 997 (graphique 3). Sur un an, il diminue de 19,3 % (tableau 2).

La hausse du nombre de rupture de contrats est généralisée, quelles que soient les tranches de tailles d'établissement. Le rebond est toutefois plus marqué pour les établissements de moins de 10 salariés (+86,6 % après -52,0 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2020), que pour ceux comptant entre 10 et 49 salariés (+45,8 % après -46,2 %) et ceux de plus de 50 salariés (+37,4 % après -38,0 %).

Le rebond du nombre de fins de contrats concerne l'ensemble des secteurs. Mais il est plus important dans le tertiaire (+52,3 % après -45,2 % le trimestre précédent) que dans la construction (+41,2 % après -24,7 %) et l'industrie (+23,3 % après -25,7 %).

## Les licenciements économiques et les ruptures conventionnelles progressent par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2019

Le nombre de fins de CDD augmente fortement au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 (+51,1 %, après -45,6 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2020) (graphique 4), en lien avec la reprise très nette des entrées. La hausse est davantage marquée pour les CDD arrivés à terme de moins d'un mois (+67,3 % après -52,1 % le trimestre précédent) et les ruptures anticipées de CDD (+74,4 % après -51,6 %) que pour les CDD arrivés à terme de plus d'un mois (+6,2 % après -13,6 %). Au total, 4 012 370 CDD ont pris fin au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, ce qui reste toujours nettement inférieur au niveau atteint un an auparavant (-21,9 %).

Le nombre de fins de CDI augmente également fortement au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 (+47,9 % après -35,4 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2020). Cette hausse traduit essentiellement celle des démissions (+40,8 %

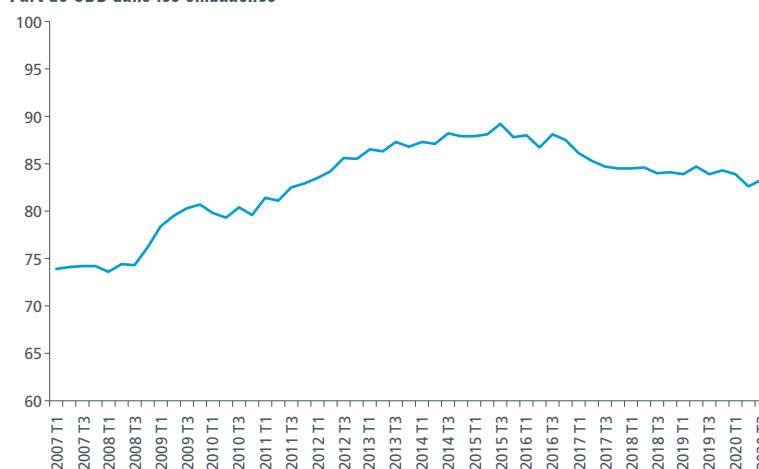
Tableau 1  
Embauches par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

	Niveau	Évolutions trimestrielles		Évolutions annuelles
		En %		En %
	2020 T3	2020 T2	2020 T3	2020 T3
<b>Ensemble</b> .....	<b>5 023 700</b>	<b>-45,7</b>	<b>63,5</b>	<b>-18,6</b>
Moins de 10 salariés .....	1 445 417	-53,2	109,4	-26,0
de 10 à 49 salariés .....	1 337 876	-48,6	61,7	-20,7
50 salariés et plus .....	2 240 407	-39,6	44,2	-11,5
Industrie .....	181 042	-34,2	33,1	-20,4
Construction .....	167 751	-26,8	48,0	0,3
Tertiaire .....	4 674 907	-46,7	65,6	-19,1
CDI .....	841 148	-41,3	57,7	-15,6
CDD .....	4 182 552	-46,5	64,8	-19,2
Missions d'intérim .....	4 439 944	-40,7	59,6	-14,4

Note de lecture : 841 148 CDI ont été signés au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, soit 57,7 % de plus qu'au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, et 15,6 % de moins qu'au 3<sup>e</sup> trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. Source : Dares, MMO.

Graphique 2  
Part de CDD dans les embauches



Note de lecture : au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, 83,3 % des embauches hors intérim se font en CDD.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. Source : Dares, MMO.

Tableau 2  
Fins de contrat de travail par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

	Niveaux	Évolutions trimestrielles		Évolutions annuelles
		En %		En %
	2020 T3	2020 T2	2020 T3	2020 T3
<b>Ensemble</b> .....	<b>4 910 997</b>	<b>-44,0</b>	<b>50,5</b>	<b>-19,3</b>
Moins de 10 salariés .....	1 337 581	-52,0	86,6	-30,1
de 10 à 49 salariés .....	1 313 146	-46,2	45,8	-21,1
50 salariés et plus .....	2 260 270	-38,0	37,4	-9,8
Industrie .....	195 284	-25,7	23,3	-11,6
Construction .....	159 996	-24,7	41,2	2,4
Tertiaire .....	4 555 717	-45,2	52,3	-20,2
CDD .....	4 012 370	-45,6	51,1	-21,9
dont : CDD arrivés à terme de plus d'un mois .....	756 129	-13,6	6,2	-13,7
CDD arrivés à terme de moins d'un mois .....	3 113 764	-52,1	67,3	-24,0
ruptures anticipées de CDD .....	142 477	-51,6	74,4	-13,5
CDI .....	898 627	-35,4	47,9	-4,8
dont : démissions .....	339 566	-37,6	40,8	-14,5
ruptures conventionnelles .....	128 625	-37,3	86,1	14,5
licenciements économiques .....	39 017	-14,8	48,5	46,8
licenciements non économiques .....	141 997	-33,7	48,1	-2,9
départs en retraite .....	61 671	-3,0	10,0	3,4
fins de période d'essai .....	156 032	-48,3	64,3	-11,4
autres motifs de fin de CDI .....	31 719	-12,2	31,4	21,2

Note de lecture : 898 627 CDI ont pris fin au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, soit 47,9 % de plus qu'au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, et 4,8 % de moins qu'au 3<sup>e</sup> trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. Sources : Dares, MMO.

après -37,6 % au 2<sup>e</sup> trimestre), des ruptures conventionnelles (+86,1 % après -37,3 %) et des fins de période d'essai (+64,3 % après -48,3 %). Les licenciements économiques et pour un motif autre qu'économique progressent également fortement au 3<sup>e</sup> trimestre après de moindres replis le trimestre précédent (respectivement +48,5 % et +48,1 % après -14,8 % et -33,7 %) (graphique 5). Le nombre de départs en retraite progresse de façon plus modérée (+10,0 % et -3,0 %). Sur un an, le nombre de fins de CDI diminue (-4,8 %), mais les licenciements économiques (+46,8 %), les ruptures conventionnelles (+14,5 %) et les autres motifs de fin de CDI (+21,2 %) dépassent nettement leur niveau du 3<sup>e</sup> trimestre 2019. La hausse des licenciements économiques est davantage marquée pour les plus jeunes (Focus).

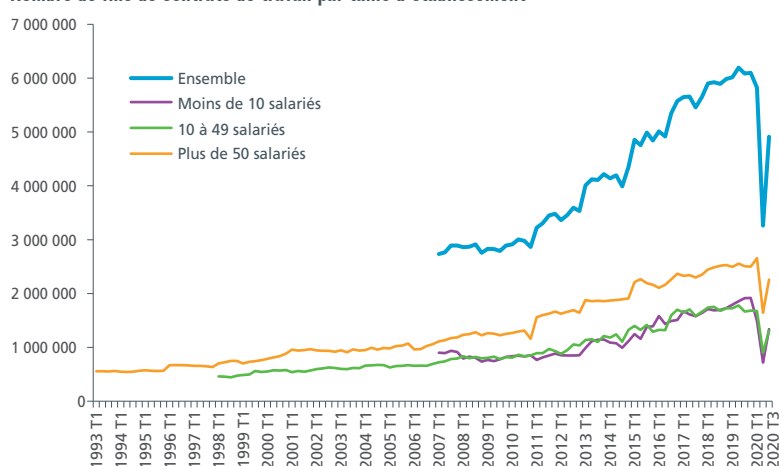
Victor Barry (Dares).

## Pour en savoir plus

Toutes les séries des mouvements de main-d'œuvre sont disponibles via l'application interactive <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/mmo>

- [1] Milin K. (2018), « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? », *Dares Analyses*, Dares, n°026, juin.
- [2] Milin K. (2018), « Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre depuis 1993 : guide méthodologique », *Document d'études*, Dares, n°221, juin.
- [3] Milin K. (2020), « Données sur les mouvements de main-d'œuvre : évolutions méthodologiques entre juin 2018 et juillet 2020 », *Note*, Dares, juillet.
- [4] Biotteau A.-L. (2020), « Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, l'emploi intérimaire continue de se redresser (+22,8 %) et se rapproche de son niveau d'avant-crise », *Dares Indicateurs* n°40, Dares, décembre.
- [5] Barry V. (2020), « Effondrement des embauches et des fins de contrat au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 », *Dares Indicateurs* n°35, Dares, novembre.

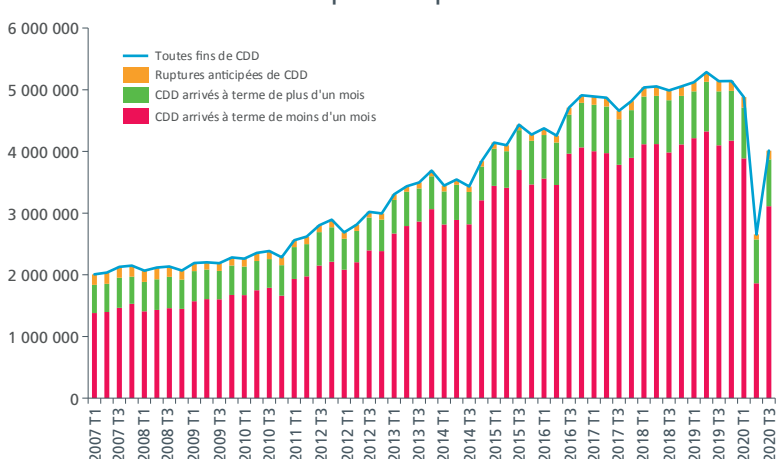
Graphique 3  
Nombre de fins de contrats de travail par taille d'établissement



Note de lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 260 270 contrats se sont terminés au 3<sup>e</sup> trimestre 2020.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.  
Source : Dares, MMO.

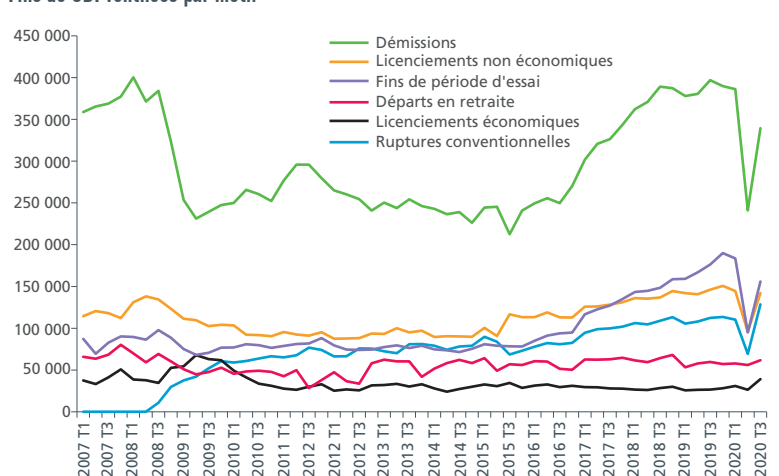
Graphique 4  
Nombre de CDD arrivés à terme et de ruptures anticipées de CDD



Note de lecture : sur les 4 012 370 fins de CDD au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, 756 129 sont des CDD de plus d'un mois arrivés à terme, 3 113 764 sont des CDD de moins d'un mois arrivés à terme et 142 477 sont des ruptures anticipées de CDD.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.  
Source : Dares, MMO.

Graphique 5  
Fins de CDI ventilées par motif



Note de lecture : 339 566 CDI ont pris fin au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 suite à des démissions.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.  
Sources : Dares, MMO.

## Encadré 1 – Les données sur les mouvements de main-d'œuvre

### La source

Avant 2015, deux sources de données étaient mobilisées pour suivre les mouvements de main-d'œuvre : la déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), exhaustive pour tous les établissements de plus de 50 salariés (DMMO), et l'enquête complémentaire trimestrielle (EMMO), qui échantillonnait les établissements de moins de 50 salariés. Depuis lors, les déclarations sociales nominatives (DSN) sont venues se substituer à ces deux sources. Les DSN ont été exploitées lors de la reprise de la diffusion des mouvements de main-d'œuvre en juin 2018 [1]. La méthodologie retenue pour assurer ce changement de source est détaillée dans un document d'études [2].

### Champ

Historiquement, les mouvements de main-d'œuvre recensant les embauches (ou entrées) et les fins de contrats (ou sorties) par nature de contrat (CDI ou CDD mais hors missions d'intérim), se basaient sur les déclarations des établissements employeurs de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture et particuliers employeurs. La démographie des établissements n'était que partiellement prise en compte. Par exemple, un établissement nouvellement employeur avec moins de 50 salariés n'était pas systématiquement représenté dans l'enquête sur les MMO. Par ailleurs, la reprise de la diffusion des données de juin 2018 se restreignait aux établissements de plus de 10 salariés.

Les données de mouvements de main-d'œuvre présentées ici portent sur un champ plus large. D'une part, les données sont représentatives de l'ensemble des établissements français employeurs de France métropolitaine sur le champ privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. D'autre part, les séries des établissements de moins de 10 salariés sont à nouveau disponibles. Toutes les évolutions méthodologiques sont décrites dans une note [3].

### Avertissement

La reconstitution des mouvements de main-d'œuvre à partir des DSN nécessite un travail méthodologique conséquent, qui peut être amené à évoluer dans le temps. Les séries présentées dans ce Dares Indicateurs sont susceptibles d'être révisées ultérieurement, lorsqu'il y aura encore davantage de recul sur les données des DSN.

### Définitions

- Entrées : embauches en CDD et en CDI.
- Sorties : CDD arrivés à terme (plus ou moins d'un mois), ruptures anticipées de CDD, démissions, licenciements économiques, licenciements non économiques, ruptures conventionnelles, fins de période d'essai, départs à la retraite et autres cas. Les contrats de sécurisation professionnelle peuvent être déclarés soit en licenciements économiques soit en autres motifs de fin de CDI.

### Révisions

Par rapport aux estimations diffusées le 5 novembre 2020, les principaux agrégats (embauches, fins de contrats) sont très peu révisés. Ainsi par exemple, l'évolution des embauches en CDI au 1<sup>er</sup> trimestre est rehaussée de 0,1 pt.

## Encadré 2 – D'importantes différences de concept entre les données sur les mouvements de main-d'œuvre et les estimations trimestrielles d'emploi

L'écart entre les entrées et les sorties mesurées chaque trimestre via les mouvements de main-d'œuvre ne correspond pas à la variation trimestrielle issue des estimations d'emploi produites par l'Insee, en collaboration avec l'Acosse et la Dares. En particulier :

- Les champs géographiques et sectoriels diffèrent : les mouvements de main-d'œuvre portent sur le champ salarié privé, hors agriculture, intérim et particuliers employeurs de France métropolitaine ; les estimations trimestrielles d'emploi couvrent le champ salarié privé (hors activités extraterritoriales) pour l'estimation flash, voire l'ensemble des secteurs (hors activités extraterritoriales) pour la seconde estimation publiée 70 jours après la fin du trimestre, en France hors Mayotte.
- Le concept mesuré n'est pas équivalent : les estimations de l'emploi sont corrigées de la multi-activité - une personne ayant simultanément plusieurs contrats n'est comptée qu'une seule fois - alors que les mouvements de main-d'œuvre recensent l'ensemble des contrats.
- La mesure n'est pas effectuée au même moment. Ainsi, les estimations d'emploi se basent sur un mode de comptabilisation des effectifs « à midi » : autrement dit, un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les estimations d'emploi. *A contrario*, soustraire les entrées et les sorties mesurées dans les mouvements de main-d'œuvre permet d'estimer la variation du nombre de salariés « à minuit » : un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les sorties et ne figure plus dans les effectifs comptés « à minuit ». L'ampleur de l'écart entre ces deux mesures des effectifs « à midi » et « à minuit » est potentiellement conséquente (graphique A).

Graphique A  
Évolutions des effectifs selon des mesures « à midi » ou « à minuit »



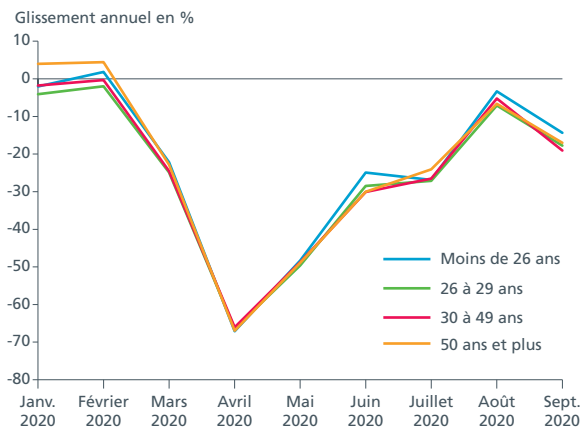
Sources : Dares, MMO.

### Entre septembre 2019 et 2020, le recul des embauches est un peu moins important pour les jeunes

Suite au premier confinement, les embauches en CDI, CDD et missions d'intérim chutent, pour s'établir en avril 2020 à un niveau trois fois plus faible qu'un an plus tôt. Cette chute est de même ampleur pour toutes les catégories d'âge (graphique 1a). L'effondrement est beaucoup plus marqué que lors de la crise de 2008-2009, la baisse maximale étant de 17 % entre les premiers trimestres 2008 et 2009.

Après le point bas d'avril 2020, les embauches se redressent. En septembre 2020, elles restent toutefois inférieures de 17 % à celles d'un an plus tôt. La situation est légèrement plus favorable pour les moins de 26 ans qui bénéficient de l'aide à l'embauche mise en place au 1<sup>er</sup> août 2020 (1) que pour les autres catégories d'âge (2). Ainsi, entre septembre 2019 et 2020, le recul des embauches est de 14 % pour les plus jeunes, contre -18 % chez les 26-29 ans et -19 % chez les 30-49 ans. Sur les seuls CDI, les jeunes de moins de 26 ans sont davantage affectés par la baisse du printemps (-80 % en avril, contre -72 % tous âges confondus, graphique 1b) mais ils renouent ensuite progressivement avec les rythmes d'embauches de leurs aînés.

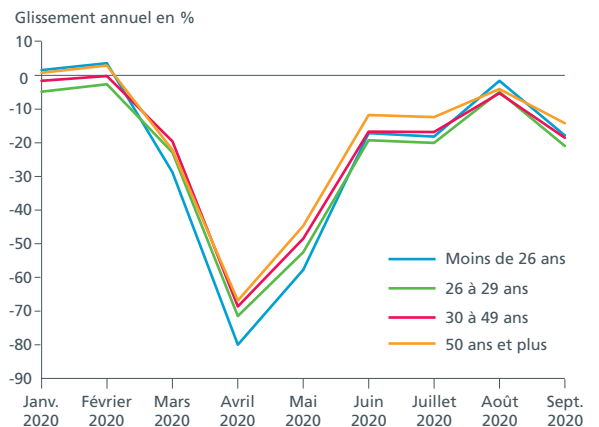
**Graphique 1a**  
Évolutions sur un an des embauches (y compris les missions d'intérim) selon l'âge



Note de lecture : en mai 2020, le nombre de contrats signés par les moins de 26 ans se replie de 48 % par rapport à celui observé sur la même période en 2019.

Sources : Dares, MMO, DSN.

**Graphique 1b**  
Évolutions sur un an des embauches en CDI selon l'âge



Note de lecture : en mai 2020, le nombre de contrats signés en CDI par les moins de 26 ans se replie de 58 % par rapport à celui observé sur la même période en 2019.

Sources : Dares, MMO, DSN.

### Les fins de CDI à l'initiative des salariés reviennent à la normale uniquement pour les plus de 50 ans

En septembre 2020, les fins de contrats restent inférieures à celles observées un an plus tôt (-16 %), en lien notamment avec l'atonie des embauches en CDD. Les sorties de CDI retrouvent pour leur part des niveaux plus comparables à ceux atteints en 2019 (-3 % sur un an en septembre 2020).

Les licenciements économiques augmentent davantage pour les plus jeunes (+76 % pour les moins de 26 ans et +106 % pour les 26-29 ans entre septembre 2019 et 2020, graphique 2a), ce qui était déjà le cas lors de la crise économique de 2008 (respectivement +197 % et +144 % entre les deuxièmes trimestres 2008 et 2009, contre +80 % tous âges confondus). Parmi cette catégorie d'âge, ce motif de rupture demeure toutefois très minoritaire (1 %, contre 7 % pour les 50 ans ou plus en septembre 2020).

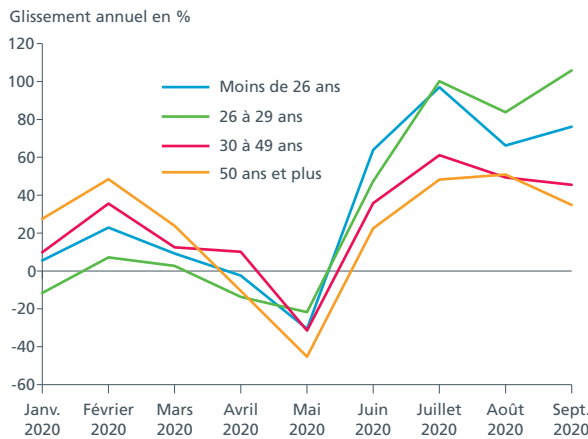
(1) L'embauche d'un jeune de moins de 26 ans donne lieu au versement d'une prime de 4 000 € maximum, sous certaines conditions. L'embauche doit être réalisée en CDD de plus de trois mois ou en CDI.

(2) L'âge est calculé comme la différence entre le dernier jour du mois et la date de naissance du salarié.

Suite du Focus page suivante...

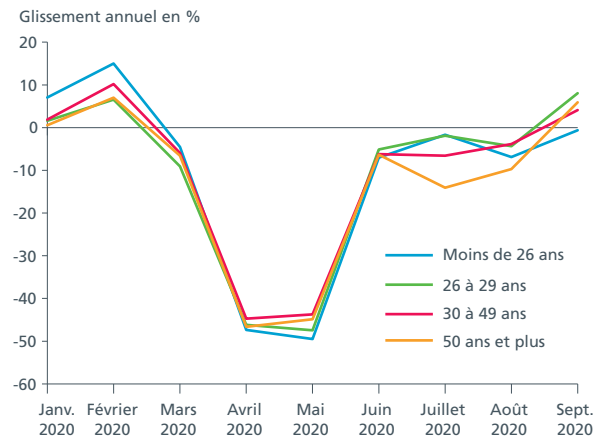
En parallèle, les ruptures de CDI du fait d'un licenciement pour un motif autre qu'économique suivent des trajectoires relativement proches jusqu'à l'automne 2020, quelle que soit la catégorie d'âge. Elles tendent toutefois à se stabiliser entre septembre 2019 et 2020 pour les jeunes de moins de 26 ans, alors qu'elles progressent pour les autres tranches d'âge (graphique 2b).

**Graphique 2a**  
Évolutions sur un an des sorties de CDI du fait d'un licenciement économique selon l'âge



Note de lecture : en mai 2020, le nombre de sorties de CDI du fait d'un licenciement économique pour les moins de 26 ans se replie de 31 % par rapport à celui observé sur la même période en 2019.  
Source : Dares, MMO.

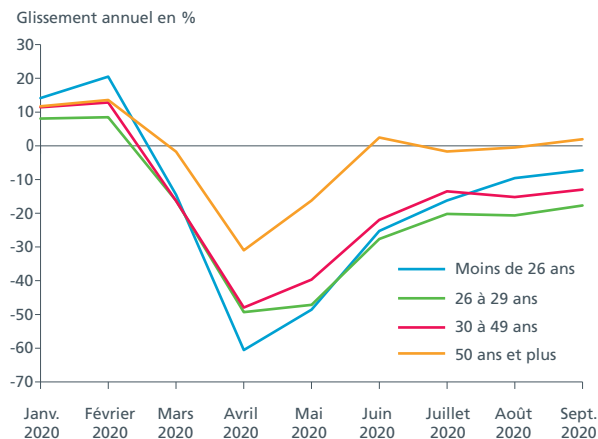
**Graphique 2b**  
Évolutions sur un an des sorties de CDI du fait d'un licenciement pour un motif autre qu'économique selon l'âge



Note de lecture : en mai 2020, le nombre de sorties de CDI du fait d'un licenciement pour un motif autre qu'économique pour les moins de 26 ans se replie de 50 % par rapport à celui observé sur la même période en 2019.  
Source : Dares, MMO.

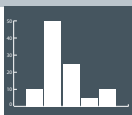
En septembre 2020, les ruptures de CDI à l'initiative du salarié (démissions, départs en retraite) se situent en-deçà de leur niveau de 2019 (-9 %). Chez les salariés de plus de 50 ans, la baisse a été moins marquée lors du premier confinement que pour les autres tranches d'âge, de sorte que les ruptures de CDI à l'initiative du salarié rejoignent leur niveau de 2019 dès le mois de juin (graphique 3). C'est toujours le cas en septembre, les démissions étant inférieures de 5 % à celles d'un an auparavant, alors qu'inversement, les départs à la retraite sont supérieurs de 7 %.

**Graphique 3**  
Évolutions sur un an des sorties de CDI à l'initiative du salarié selon l'âge



Note de lecture : en mai 2020, le nombre de fins de CDI à l'initiative du salarié (démissions, départs en retraite) pour les moins de 26 ans se replie de 49 % par rapport à celui atteint en mai 2019.  
Source : Dares, MMO.

Données des graphiques  
et tableaux  
accessibles au format excel



**DARES INDICATEURS**

Édité par la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Directrice de la publication : Selma Mahfouz

Rédactrice en chef : Magali Madeira.

Secrétaires de rédaction : Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere. Maquettistes : Guy Barbut, Bruno Pezzali

Conception graphique et impression : Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire: 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

✉ Réponses à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

@ Contact presse : Joris Aubrespin-Marsal  
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

dares.travail-emploi.gouv.fr